

Gestion des âges : comment ne pas laisser les « seniors » au bord de la route.

La question de l'emploi des seniors occupe aujourd'hui le devant de la scène. Le vieillissement de la population, la prolongation d'activité liée à l'allongement de carrières professionnelles, la nouvelle faculté d'aller au-delà des limites d'âges, font que l'on va être seniors de plus en plus longtemps et de plus en plus nombreux.

A la Ville de Paris, le prolongement de la durée d'activité professionnelle (59,4 ans pour l'âge moyen de départ à la retraite en 2010 contre 56,9 en 2002) et l'évolution de la pyramide des âges marquée par un vieillissement de la population active (âge moyen 44,39 en 2011 contre 42,54 en 2005) justifient de porter une attention particulière à la question de la valorisation de fin de carrière.

Dans cet esprit, l'UCP participe au groupe de travail qui se réunit régulièrement pour préparer le texte d'un accord cadre sur les seniors ou plus généralement dénommé « gestion des âges » entre l'administration et les organisations syndicales représentatives. Il consiste à enclencher une dynamique positive de négociations sur l'emploi des seniors et une volonté de ne pas les laisser au bord de la route.

Le fait de se focaliser sur les seuls seniors ouvrirait la voie à une forme de discrimination. La gestion des seniors doit donc être envisagée comme l'une des composantes d'un sujet plus vaste : **la gestion des âges**. Par ailleurs, attention à la segmentation qui ne doit pas oublier toutes les autres catégories de personnels. Au-delà des éléments techniques, il faut aussi lutter contre les stéréotypes qui associent souvent les seniors à la résistance au changement, au manque de flexibilité, alors qu'ils peuvent occuper des fonctions d'expertises axées sur la transmission de connaissances et des expériences.

L'UCP souhaite un accord cadre ambitieux assorti de moyens adaptés, digne des besoins et des enjeux des administrations parisiennes. La mise en place de cet accord doit donc être accompagnée d'actions qui seront réalisables et réalisées.

L'UCP, soucieuse d'améliorer les conditions de travail des personnels en fin de carrière, restera mobilisée sur ce dossier.

Comité de suivi de l'accord cadre de formation : tenue de la 5e séance le 9 mai 2012.

Dès mars 2012, l'UCP a demandé la tenue de cette instance pour aborder les sujets relatifs à **la mise à jour des fiches métiers**, à **l'accessibilité au compteur DIF (Droit Individuel à la Formation)**, à **la mise en place d'une procédure de formalisation des refus** en matière de formation et à **la communication d'un bilan sur la nature des absences en formation**.

Il est toujours aussi **difficile d'obtenir la mise à jour des fiches métiers**, pourtant c'est un élément important du processus pour déterminer si les formations sollicitées par les agents sont éligibles ou non au DIF.

En revanche, **l'accessibilité à un compteur DIF est prévue dès 2013** via l'application FMCR (Formation, Métiers, Compétences, Recrutement) permettant ainsi à chaque agent de vérifier sa consommation en heures sur ses droits à DIF. En attendant, une information est prévue sur le bulletin de paie de juin 2012 indiquant le solde au 31/12/2011.

Quant à la mise en place d'une procédure de formalisation des refus en matière de formation, celle-ci n'existe toujours pas et il faudra aussi attendre pour obtenir la **communication d'un bilan sur la nature des absences en formation**.

L'UCP a réitéré ses demandes **de transparence** pour les agents en matière de formation, au niveau **des refus et des absences** qui devront aussi être accessibles pour les agents via FMCR.

L'UCP a également demandé **un bilan 2011** par direction **sur les VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) collectives et individuelles** et sur **les formations proposées aux personnels en difficulté** pour favoriser leur intégration.

Nous avons aussi sollicité un bilan sur **la nature des formations dites d'accompagnement** des personnels subissant la politique de redéploiement et pour lesquels un changement de métier est à envisager.

Nous avons enfin interpellé la DRH sur l'organisation de nombreux examens professionnels supplémentaires, introduits par la réforme de la catégorie B, entraînant **l'organisation de formations souvent sans moyens humains supplémentaires** (notamment au bureau de la formation).

Pour information, conformément à l'accord-cadre sur la formation, le coût global de la formation qui devait atteindre 3,3% de la **masse salariale en 2011** a finalement été de **3, 27%**.

L'accord cadre formation signé en mai 2010 pour une durée de 4 ans prévoit à l'issue des 3 années d'application 2011-2012-2013 **la réunion d'un CTP central spécifique pour examiner son bilan et les suites susceptibles de lui être donné. Ce terme arrive bientôt...** Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur ce dossier.

L'Intersyndicale de la DU et de la DVD (UCP, UNSA, SUPAP/FSU, FO et CGT) appelle les personnels à se rassembler le 3 juillet 2012 devant l'Hôtel de Ville à 9h15.

Les personnels de la DU et de la DVD vont devoir quitter leurs locaux de Morland et de la rue du Louvre pour s'installer avenue de France dans l'immeuble T 8. Ce bâtiment que la ville a récupéré dans des circonstances qu'elle n'a pas initiées, est tellement inadapté aux besoins des services, qu'il va entraîner une dégradation des conditions de travail des personnels :

- Enfermement dans des bureaux sombres, à fenêtres non ouvrantes, doublées de barreaux de bois, avec climatisation et éclairage artificiel pour compenser le manque de luminosité, bâtiment très peu écologique... ;
- Surfaces insuffisantes pour accueillir tous les personnels des deux Directions, avec réduction des espaces de travail et risque d'aménagements en "open space" ;
- Insuffisance des locaux sociaux (pas d'infirmerie, capacité saturée de la restauration).

La mobilisation a déjà permis de revoir le projet. Toutefois, au stade actuel, le projet reste encore inacceptable notamment pour garantir des conditions de travail normales aux personnels.

L'Intersyndicale a obtenu la tenue d'un CHS spécial de la DU, le 3 juillet 2012 matin qui sera présidé par Anne HIDALGO, 1^{ère} Adjointe au maire de Paris.

Il est indispensable de revoir le projet dans le respect des conditions de travail des personnels, et en concertation avec eux.

A cette fin, l'Intersyndicale appelle les personnels à se rassembler sur le parvis de l'Hôtel de Ville le 3 juillet à 9h15 (ce rassemblement est couvert par un préavis de grève déposé auprès du Maire).

Information de dernière minute :

Lors de l'audience avec la Secrétaire Générale sur les conditions de travail, jeudi 21 juin dernier, l'UCP a fortement invité la Collectivité, d'une part, à prendre en compte les remarques des personnels et, d'autre part, à réunir les personnels de la DU et de la DVD pour les informer de l'évolution de ce dossier. Cette rencontre avec les personnels devra s'inscrire tout naturellement en amont du préavis de grève lancé par les organisations syndicales sur ce dossier.

L'UCP a en outre rappelé que les personnels de la DU et de la DVD, comme tous les autres personnels, rejettent les bâtiments dépourvus de fenêtres ouvrantes, ainsi que la climatisation obligatoire en découlant.

Or, la Ville vient d'acheter les fenêtres (non ouvrantes) du T8...

Dans le contexte actuel, l'UCP considère que la marge de manœuvre pour garantir des conditions de travail convenables consisterait à dé-densifier l'occupation projetée des locaux. Le passage de 1 500 agents à 800 sur le site du T8 nous apparaîtrait ainsi plus réaliste, ce qui semblerait l'orientation prise par la Ville. Autant en informer directement les personnels concernés, de manière à faire vivre le dialogue social.

Condoléances

C'est avec tristesse que nous apprenons le décès de notre collègue Joël DERRIEN.

C'est en qualité de maçon qu'il est entré à la Ville de Paris en 1971. Reçu au concours de Technicien Supérieur en 1974, il a ensuite intégré le corps des ingénieurs de travaux en janvier 1985. Le 29 juillet 1992, il avait pris ses fonctions au Centre de Maintenance et d'Approvisionnement (CMA) du Service de Patrimoine de Voirie de la DVD. Promu ingénieur divisionnaire en janvier 2001, il était adjoint au chef du CMA.

L'UCP s'associe à la douleur de sa famille et lui adresse son amicale affection.

Ordre du jour des Instances paritaires centrales

1) CTP Central du mercredi 27 juin

- bilan social 2011 ;
- résultats de l'enquête de l'INED relative à l'égalité professionnelle et à la perception des discriminations ;
- indicateurs du plan d'égalité femmes-hommes (CREDOC).

2) CSAP du Jeudi 28 juin

- modification du statut particulier des agents sociaux du CASVP ;
- emplois de directeurs de centres de loisirs et relais périscolaires ;
- emplois de chef de service intérieur ;
- emploi d'assistant d'exploitation en maintenance automobile ;
- communication sur les emplois fonctionnels ;
- bilan d'étape de la réforme de la catégorie B).

Promotions :

Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris : tableau avancement au grade d'infirmière en soins généraux de 2^e grade : année 2012 :

- Mme Essinga TAISANT ;
- Mme Maria PACHECO ;
- Mme Marie-Paule MANSOUR ;
- Mme Ounissa ABDAT ;
- Mme Frédérique RIPOLL.

L'UCP leur adresse ses plus vives félicitations !

